



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2012



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10 avril 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Claude CANO à Alain CACALY – Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Andrée LIGONNET – Jean-Paul MOREL à David CICALA – Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN – Rahma KHADRAOUI à Christophe CASADEI – Fabienne ALPHONSINE à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Nicole MAUCLAIR – Grégory COIN à Brigitte PIGEYRE – Véronique SORIANO à Grégory ESTREMS – Isabelle BALLEST à Stéphane JEANNET

Absents : Bénédicte KREBS – Franck FERRANTE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné

DELIB 2012.04.16 13

OBJET : Restauration de la Maison forte des Allinges – autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC

Monsieur Christophe CASADEI, Adjoint à la culture et au Patrimoine historique rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Maison forte des Allinges est inscrite à l'inventaire des Monuments historiques.

Dans le projet de restauration, la priorité est de privilégier la restauration du cœur historique de la maison forte pour en faire la visite permanente.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière de la DRAC tant sur les travaux que sur les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une première demande avait été adressée auprès de la DRAC en juillet 2011 pour laquelle une suite favorable n'avait pas pu être donnée faute de budget.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à nouveau la DRAC Rhône-Alpes pour l'octroi d'une subvention sur l'année 2012. La procédure d'engagement financier interviendra en commission permanente après instruction du dossier correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la demande de subvention à effectuer auprès de la DRAC
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document correspondant à cette affaire

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 17 avril 2012.

Publication le 17 avril 2012.

Le Maire
Michel BACCONNIER